



Volet Milieux Aquatiques

Contrat Territorial Baie de
Saint-Brieuc (2022-2024)

Gouëssant-Flora-Islet

Bilan

Année 2024

Préambule

Le présent rapport présente le bilan des actions réalisées sur les milieux aquatiques par Lamballe Terre & Mer, dans le cadre du :

Contrat Territorial de la Baie de Saint-Brieuc (2022-2024), bassins versants du Gouëssant-Flora-Islet, année 2024.

L'animation, les études et travaux mentionnées dans le présent document font l'objet d'une demande de paiement spécifique courant 2025.

Programme réalisé avec la participation financière de :



1

Contexte

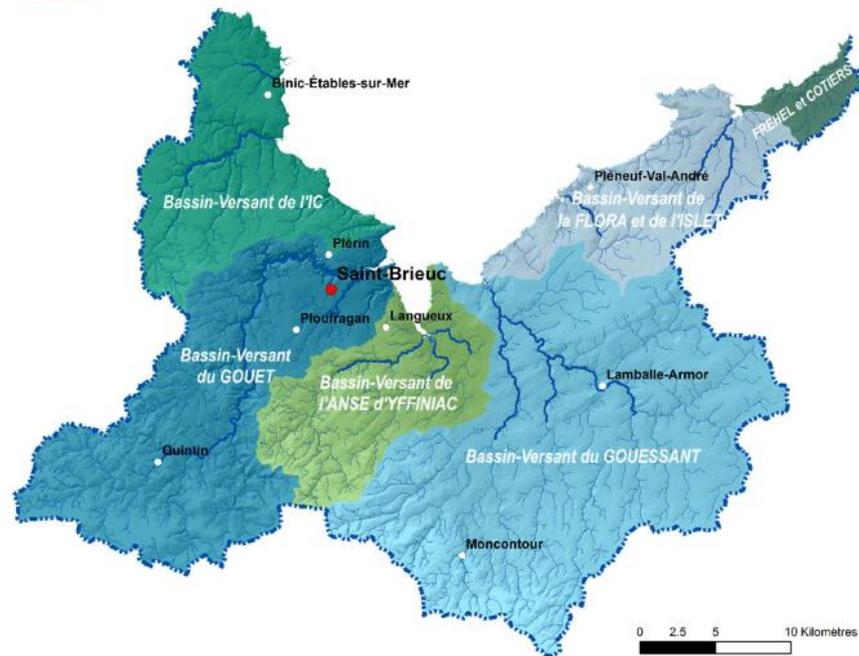
Bassins versants du Gouëssant-Flora-Islet

Baie de Saint-Brieuc

Contexte

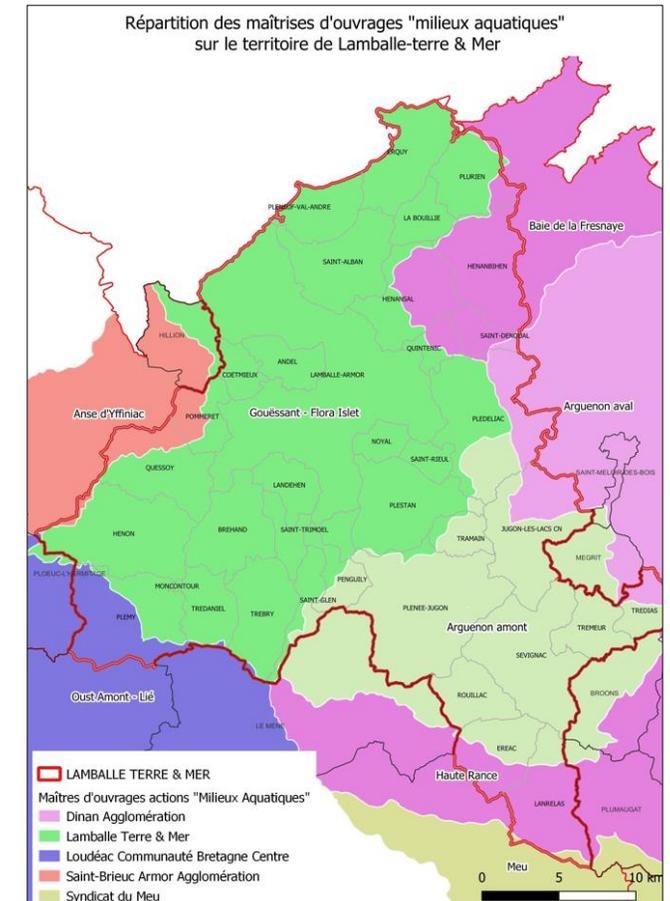
Présentation du territoire d'actions

Les bassins-versants du Gouëssant, de la Flora, de l'Islet et des côtiers couvre une surface de 55 000 ha sur lesquels sont identifiés 802 km de cours d'eau et 6 211 ha de zones humides ont été inventoriés, recouvrant 32 communes totalisant 63 500 habitants, (19 en totalité et 13 en partie), 26 appartenant à Lamballe Terre & Mer ; 2 appartenant à Saint-Brieuc Armor Agglomération, sur lesquels Lamballe Terre & Mer est maître d'ouvrage de la coordination de bassin-versant, volets bocage, milieux aquatiques, sensibilisation et animation agricole (hors plan de lutte contre les algues vertes).



En outre, Lamballe Terre & Mer est concernée par 4 SAGE (Baie de Saint-Brieuc, Arguenon-Baie de la Fresnaye, Rance-Frémur-Baie de Beaussais et Vilaine) ainsi que par 5 bassins versants principaux en plus de Gouëssant Islet-Flora, pour lesquels elle est maître d'ouvrage (Haute-Rance, Arguenon, Baie de la Fresnaye, Urne, Oust amont-Lié).

Les actions bassins versants et milieux aquatiques sur ces territoires sont déléguées à d'autres structures, mais elles doivent être coordonnées et suivies par Lamballe Terre & Mer, notamment sur la Baie de La Fresnaye (co-présidence du COS Plan Algues Vertes) ou l'Arguenon amont (pour lequel LTM est maître d'ouvrage des actions milieux aquatiques et bocage - avec l'emploi de 2 techniciens - ou de certaines actions du PAPI Arguenon).



Contexte

Le Contrat Territorial Baie de St-Brieuc

Le contrat territorial de la Baie de Saint-Brieuc 2022-2024 représente la mise en œuvre du SAGE approuvé le 30 janvier 2014 et du SDAGE 2016-2021, ainsi que du projet « baie 2027 » dans le cadre du second plan de lutte contre les algues vertes, à l'issue du bilan tiré de la première période de déploiement des actions, sur 2011-2015.

Le Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc constitué de Saint-Brieuc Armor Agglomération et Lamballe Terre & Mer, en charge de la mise en œuvre du SAGE, qui porte également le Schéma de Cohérence Territoriale, est chargé de la coordination des actions à l'échelle de la baie dans le cadre du projet baie 2027, ainsi que de la mise en œuvre de certaines actions d'intérêt commun à l'échelle de la baie.

Le programme d'actions Milieux Aquatiques sur le Gouëssant, Flora-Islet est intégré au Contrat Territorial Bassin Versant de la Baie de Saint-Brieuc (2022-2024).

L'année 2024 représente la troisième année de la mise en œuvre de ce contrat.

A noter que ce contrat a été signé le 7 juin 2023.

Ce bilan a fait l'objet d'une présentation en comité technique du SAGE Baie de Saint-Brieuc le 20 janvier 2025.



Contexte

Principaux enjeux identifiés sur le territoire

L'objectif de ce programme d'actions sur les milieux aquatiques est l'atteinte du bon état écologique et hydro morphologique des cours d'eau fixés par la Directive Cadre sur l'Eau. Les actions visent également à répondre aux enjeux du SAGE de la baie de Saint-Brieuc, et du SDAGE Loire Bretagne (2022-2027).

Les travaux portent sur la continuité écologique, l'hydro morphologie des cours d'eau, la restauration et entretien de la ripisylve, ainsi que les aménagements pour empêcher la divagation des animaux au cours d'eau

Préalablement à la mise en œuvre de ces travaux, des dossiers « Loi sur l'eau » ont été déposés en 2024 en DDTM22, ainsi qu'une Déclaration d'Intérêt Général pour les travaux situés sur des parcelles privées.

Les travaux sont mis en œuvre par les techniciens Milieux Aquatiques de LT&M et réalisés en prestation par entreprises dans le cadre d'un marché pluri-annuel de travaux.



Contexte

Etat des masses d'eau

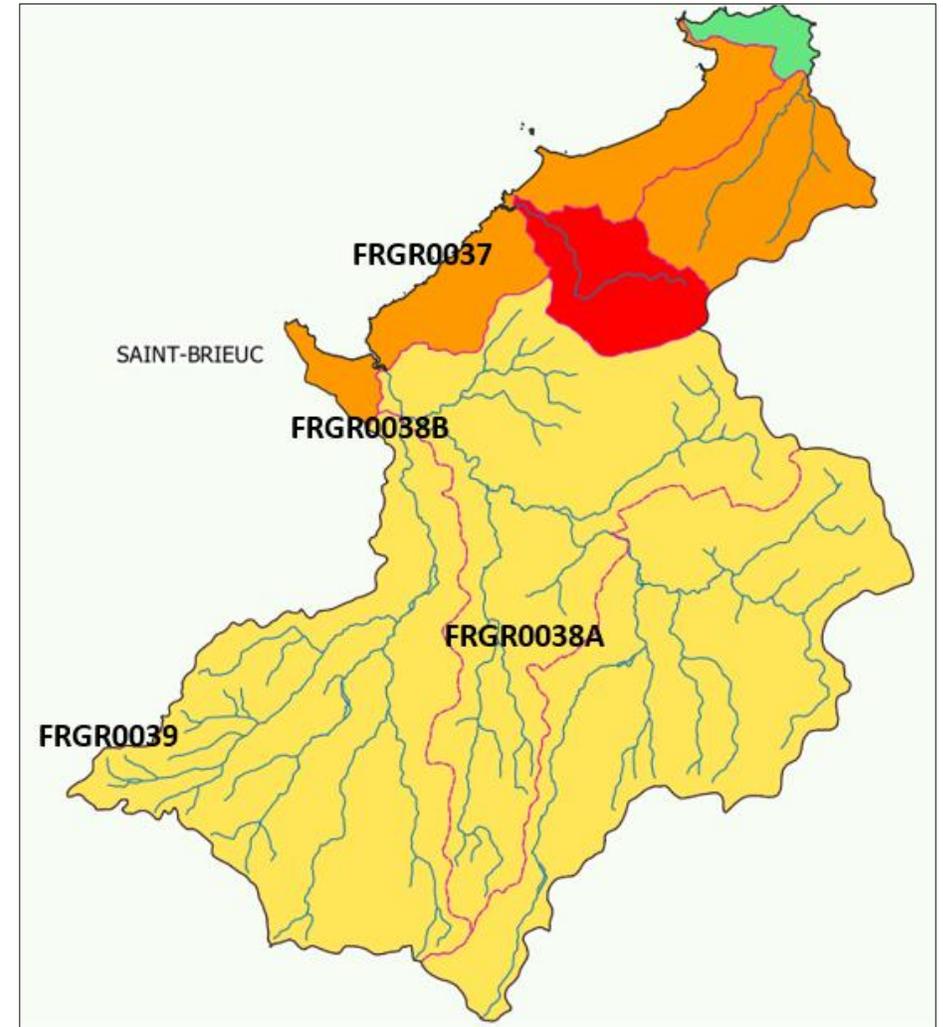
L'atteinte de l'objectif de **bon état écologique** des cours d'eau et des milieux aquatiques au sens de la Directive Cadre Européenne sur l'eau est une des priorités du SAGE en termes de restauration de la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau et des zones humides.

Cette qualité implique de :

- restaurer la continuité écologique des cours d'eau
- restaurer leur renaturation en contexte urbain,
- limiter la création de plans d'eau.
- préserver/reconquérir les zones humides du bassin versant.

Les paramètres déclassants pour les masses d'eau concernées sont présentés dans le tableau suivant :

Masse d'eau	Éléments physico-chimiques	Éléments biologiques	Echéance des objectifs (SDAGE 2022-2027)
FRGR0036 <i>Islet depuis la source jusqu'à la mer</i>			
FRGR0037 <i>Flora depuis la source jusqu'à la mer</i>	Nutriments (Po4-Ptot-No3) Nicosulfuron	IBD I2M2 IPR	Bon état, 2027
FRGR0038A <i>Gouëssant depuis Trébry jusqu'à Lamballe (Gouëssant amont, Gast)</i>	Nutriments (NO3)	IBD	Bon état, 2027
FRGR0038B <i>Gouëssant depuis Lamballe jusqu'à son estuaire (Gouëssant aval, Chiffrouët, Truite, Gouranton)</i>	Nutriments (Po4-Ptot-No2) <u>diflufenicanil</u>	IBD I2M2 IBMR Bilan O2	Objectif moins strict, 2027
FRGR0039 <i>Evron depuis Plémy jusqu'à la confluence avec le Gouëssant (Evron amont, Evron aval, Vau Bouvet, Maladrie, Colombier)</i>	Nutriments (<u>Ptot</u>)	IBD	Bon état, 2027



Contexte

Conformité avec le SDAGE Loire-Bretagne

Les actions proposées s'articulent avec les orientations fondamentales du SDAGE (2022-2027), à savoir :

CHAPITRE 1: repenser les aménagements des cours d'eau dans leur bassin versant

- 1A - Préservation et restauration du bassin versant
- 1B - Prévenir toute nouvelle dégradation des milieux
- 1C - Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau, des zones estuariennes et des annexes hydrauliques
- 1D - Assurer la continuité longitudinale des cours d'eau

CHAPITRE 2 : Réduire la pollution par les nitrates

CHAPITRE 8 : préserver et restaurer les zones humides

- 8A - Préserver et restaurer les zones humides pour pérenniser leurs fonctionnalités
- 8B - Préserver les zones humides dans les projets d'installations, ouvrages, travaux et activités



CHAPITRE 9 : préserver la biodiversité aquatique

- 9A - Restaurer le fonctionnement des circuits de migration
- 9B - Assurer une gestion équilibrée des espèces patrimoniales inféodées aux milieux aquatiques et de leurs habitats

CHAPITRE 11 : préserver les têtes de bassin versant

- 11A - Restaurer et préserver les têtes de bassin versant*

Contexte

Conformité avec le SAGE Baie de Saint-Brieuc

Parmi les 5 enjeux majeurs retenus dans le SAGE Baie de Saint-Brieuc, les travaux de ce dossier permettent de répondre à trois de ces enjeux majeurs :

- La qualité des eaux : QE
 - QE-8 « réaménager l’espace »
 - QE-9 « divagation et aménagement de lieux d’abreuvement pour le bétail en bord de cours d’eau »
- La qualité des milieux : QM
 - QM-1 « restaurer la continuité écologique »
 - QM-4 « continuité écologique à l’aval du Gouëssant »
 - QM-8 « protéger et gérer les zones humides »
 - QM-12 « continuité écologique transversale »
- La satisfaction des usages : SU
 - SU-4 « réduire les sources de contaminations agricoles »
 - SU-7 « économiser la ressource en eau »



En outre, Le règlement du SAGE Baie de Saint-Brieuc a été adopté par la commission Locale de l’Eau en date du 6 décembre 2013, et approuvé par l’arrêté préfectoral le 30 janvier 2014.

Le règlement du SAGE et ses documents cartographiques, sont opposables aux tiers et aux actes administratifs dès la publication de l’arrêté portant approbation du schéma.

L’obligation pour les décisions administratives prises dans le domaine de l’eau n’est plus seulement de compatibilité avec le règlement du SAGE mais confi ne à la conformité, c’est-à-dire qu’il n’existe pratiquement plus de marge d’appréciation possible entre la règle et le document qu’elle encadre.

Chaque règle est en lien avec un des cinq enjeux du Plan d’Aménagement et de Gestion Durable du SAGE.

Chaque règle est introduite par une référence réglementaire spécifique de l’article R. 212-47 du code de l’environnement qui précise la vocation et le contenu du règlement du SAGE sur lequel s’appuie ladite règle.

Les 4 règles sont l’interdiction de : la création de nouveaux drainages et de plans d’eau, la dégradation des cours d’eau par le bétail et la destruction des zones humides.

Contexte

Enjeux et objectifs

Cadre	Type d'action	Site/projet	Objectifs principaux	Enjeux et orientations du SAGE Baie de Saint-Brieuc
Grande continuité	Effacement d'un ouvrage Aménagement d'un ouvrage	Seuil du Moulin de Dahouët (Pléneuf-Val-André) Barrage de la vallée (Pléneuf-Val-André / St-Alban)	Assurer la continuité biologique et sédimentaire	Orientation QM-1 : Restaurer la continuité écologique des cours d'eau

Contexte

Enjeux et objectifs

Cadre	Type d'action	Site/projet	Objectifs principaux	Enjeux et orientations du SAGE Baie de Saint-Brieuc
Restauration hydromorpho, zone humide et autres travaux	Restauration hydromorphologique	Vallée d'Hillion (Plestan)	Augmenter la capacité d'accueil et développer les habitats (gain biologique) ; Recharger des zones humides riveraines (réduire de la section mouillée et relever la ligne d'eau) ;	
	Diversification des écoulements (recharges granulométrique)	Pont des vallées (PLEMY)	Oxygéner et dénitrifier les eaux ; Favoriser la reproduction des salmonidés (décolmatage du substrat de pont).	
Petite continuité Chute < 50cm)	Suppression d'un ouvrage	Pont des vallées (PLEMY)	Assurer la continuité biologique et sédimentaire	Orientation QM-1 : Restaurer la continuité écologique des cours d'eau
Ripisylve	Restauration, entretien,	Tronçons sur : Gouessant / Flora / Evron Catuelan / Colombier / Margot	Préserver les berges, diversifier les habitats piscicoles, limiter le réchauffement du cours d'eau, favoriser le développement d'une végétation aquatiques	Orientation QE-9 gérer les bords de cours d'eau
PLAV	Déconnexion de drain	Vallée d'Hillion (Plestan)	Augmenter les temps de transferts, épurer les eaux	Orientation QM-8 : Protéger et gérer les zones humides Orientation QM-9 : Réaliser des plans de reconquête des zones humides
	Déconnexion de fossés agricoles	St-Rieul		
	Débusage de cours d'eau, remise dans son talweg	Vaux Roussins (PLEMY)	Restaurer les fonctions hydrauliques naturelles (Connexion zone humide, amélioration profils en long/travers). Développer des habitats (gain biologique) Assurer la continuité écologique et sédimentaire	
	Franchissements	La maison neuve (TREDANIEL) (HENON)	Permettre un maintien et une gestion des parcelles converties en herbe (en lien avec la ZSCE)	



2

Projets menés

Grande continuité

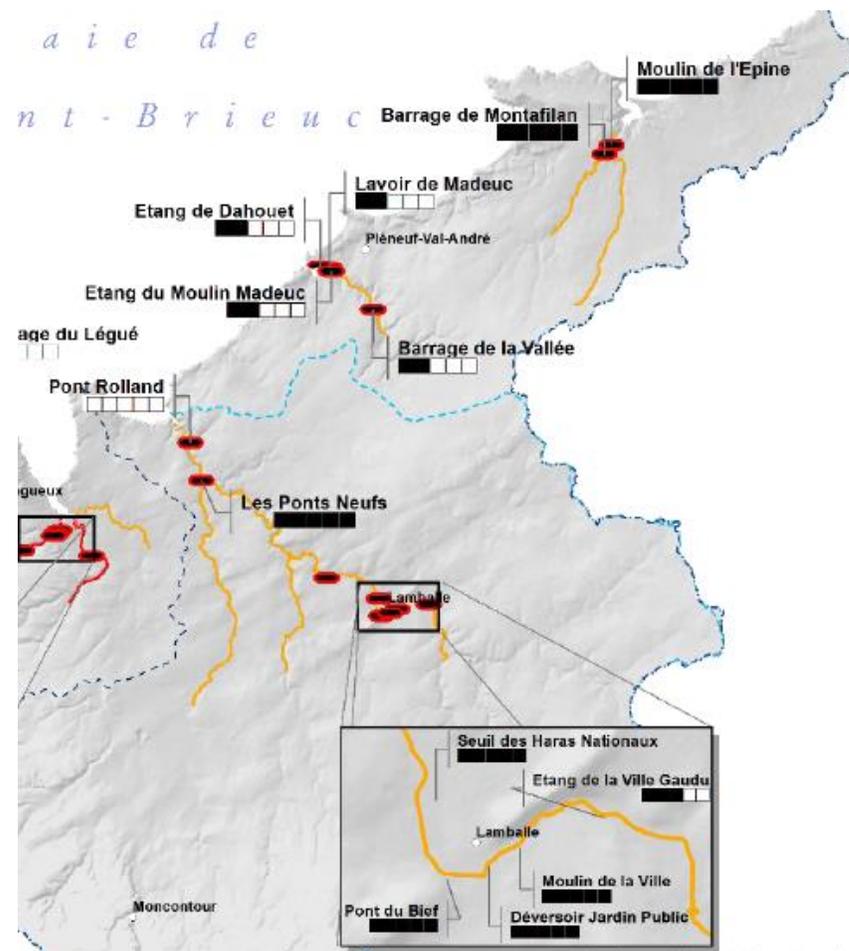
Projets menés

Grande continuité

8 obstacles majeurs à la continuité écologique sont visés par la disposition QM-1 du PAGD du SAGE Baie de Saint-Brieuc sur le territoire de Lamballe Terre & Mer :

	Etat des lieux 2017	Etat avancement fin 2024
Ville Gaudu	■ □ □ □ □	■ ■ □ □ □
Pont-Rolland	□ □ □ □ □	■ □ □ □ □
Ponts Neufs	■ □ □ □ □	■ ■ ■ ■ ■
Barrage de Montafilan	■ ■ □ □ □	■ ■ ■ ■ ■
Barrage de la Vallée	■ □ □ □ □	■ ■ ■ ■ □
Etang de Dahouët	■ □ □ □ □	■ ■ ■ ■ □
Lavoir de Madeuc	□ □ □ □ □	■ ■ ■ ■ ■
Etang du Moulin Madeuc	■ □ □ □ □	■ □ □ □ □

□ □ □ □ □	Rien entrepris
■ □ □ □ □	Visite effectuée
■ ■ □ □ □	Aménagements projetés
■ ■ ■ □ □	Projet en cours/programmat° tvx
■ ■ ■ ■ □	Travaux en cours
■ ■ ■ ■ ■	Ouvrage aménagé



Projets menés

Grande continuité

Dahouët (Pléneuf-Val-André)

Propriété de la Mairie de Pléneuf-Val-André, le seuil situé à l'embouchure de La Flora, construit à l'emplacement d'un ancien vannage de moulin à marée, crée un obstacle quasi-infranchissable pour les espèces aquatiques et il retient les sédiments, provoquant ainsi l'envasement massif de l'étang, sur lequel sont présents des usages récréatifs.

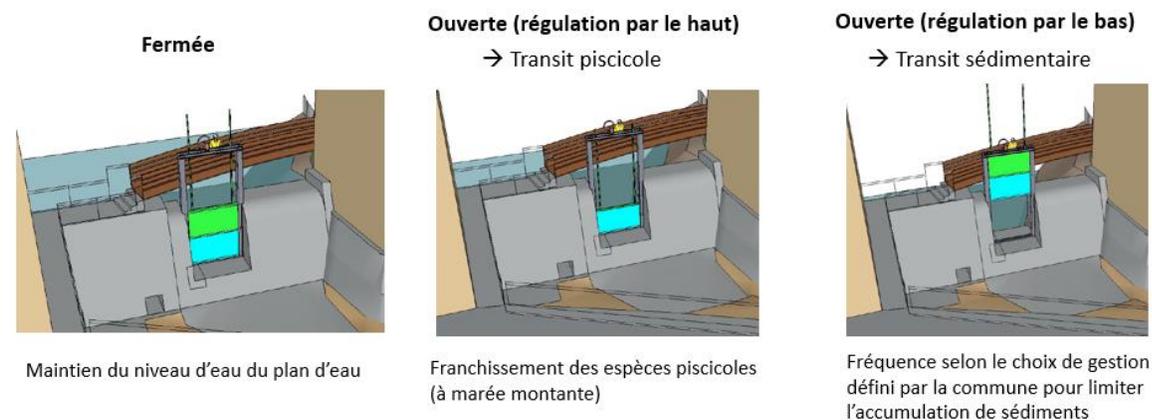
La suppression ou l'aménagement de cet ouvrage relève d'une obligation réglementaire car il pose différents problèmes. Les barrages créés sur cours d'eau engendrent en effet différentes atteintes à l'environnement :

- Les espèces aquatiques, dont certaines sont menacées, ont besoin de circuler (ici anguilles et truites de mer notamment) et se retrouvent bloquées par l'ouvrage, ce qui les empêche d'accomplir leur cycle de vie, entraînant une baisse progressive des populations ;
- Les sédiments sont bloqués dans la retenue, créant un envasement important et, in fine, le remplissage de la retenue ;
- Le réchauffement de l'eau et l'appauvrissement en oxygène modifient les conditions de vie au détriment des espèces animales et végétales qui devraient être naturellement présentes ;
- Le développement de cyanobactéries est potentiellement dangereux pour la santé en cas de contact ou d'ingestion ;

La Directive Cadre Européenne sur l'eau (DCE), transposée dans la réglementation nationale via la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) et l'article L.214-17 du code de l'environnement imposent aux propriétaires d'ouvrages constituant des obstacles à la continuité écologique (pour les espèces et les sédiments) de les supprimer ou de les aménager pour restaurer cette continuité écologique.

Lamballe Terre & Mer intervient au titre de la compétence GEMAPI, pour le compte du propriétaire et avec son accord.

Le scénario d'aménagement retenu, validé par le Conseil Municipal de Pléneuf-Val-André et soutenu politiquement et financièrement par Lamballe Terre & Mer, consiste à découper le seuil et à y incorporer une double vanne automatisée et asservie aux niveaux d'eau, ce qui permettra à la mer de rentrer à nouveau dans l'étang, tout en maintenant son niveau d'eau. Cette double vanne, qui sera ensuite gérée par la commune, pourra ainsi permettre aux espèces aquatiques de franchir l'ouvrage et de restaurer la circulation des sédiments qui pourront rejoindre la mer, et ainsi éviter l'envasement de l'étang.



Projets menés

Grande continuité

Dahouët (Pléneuf-Val-André) – Vidange

21 jours de vidange

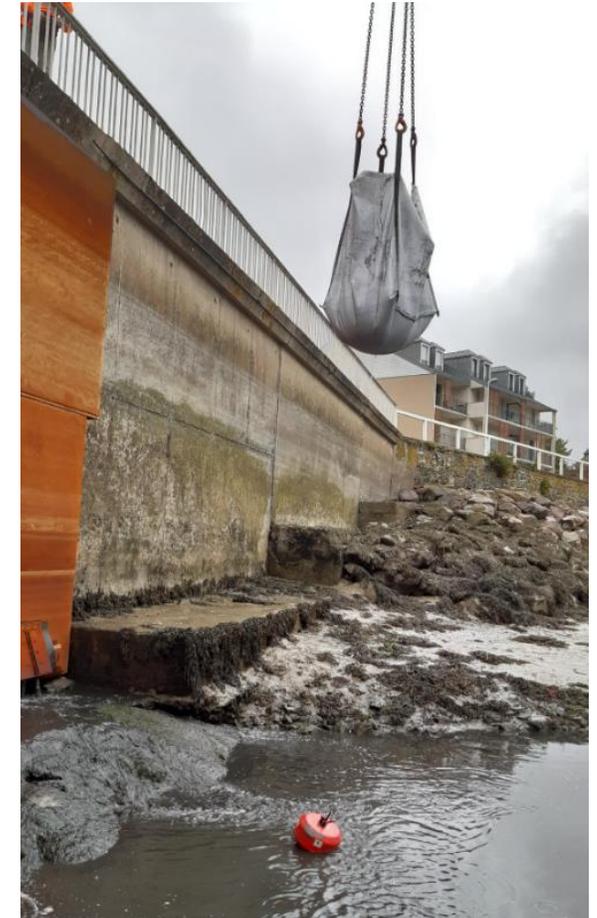


Projets menés

Grande continuité

+ de 8 000 poissons sauvés

Dahouët (Pléneuf-Val-André) – Pêche de sauvegarde



Projets menés

Grande continuité

Dahouët (Pléneuf-Val-André) – Curage et export des sédiments

5 000 m³ de sédiments extraits

980 remorques



Projets menés

Grande continuité

Dahouët (Pléneuf-Val-André) – Valorisation des sédiments

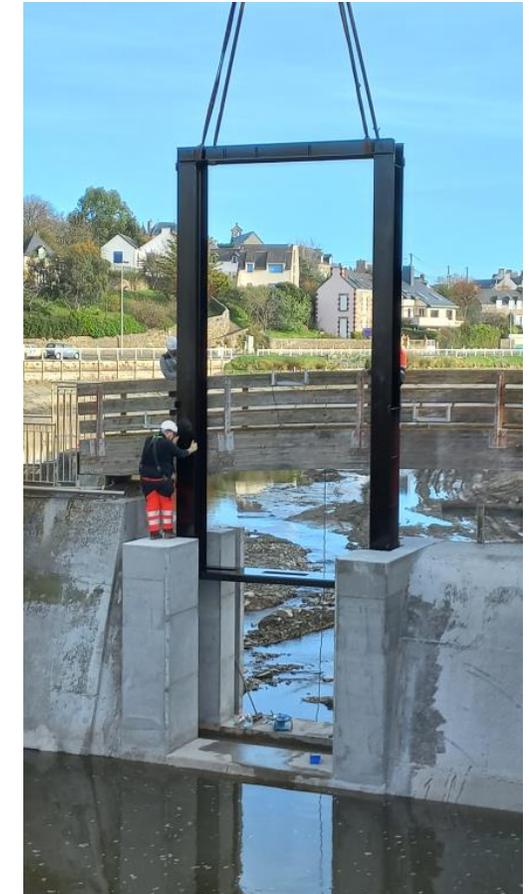
10 ha de parcelles agricoles ont accueilli les sédiments



Projets menés

Grande continuité

Dahouët (Pléneuf-Val-André) – Ouverture du seuil



7,5 m² ouverture

(2,5 m largeur x 3 m hauteur)

Projets menés

Grande continuité

Dahouët (Pléneuf-Val-André)

Après travaux :

455 marées favorables au franchissement
vs 54 marées

1680 heures durant lesquelles le seuil est franchissable
vs 50 heures



Projets menés

Grande continuité

La Vallée (Pléneuf-Val-André / St-Alban)

Situé sur le territoire de la commune de Saint-Alban et propriété de la mairie de Pléneuf-Val-André, le barrage de la Vallée, et la retenue qu'il crée, initialement conçus pour la production d'eau potable, n'ont plus d'usage aujourd'hui. De plus, ils posent des problèmes réglementaires, environnementaux et de sécurité (en lien avec la solidité du barrage).

La Directive Cadre Européenne sur l'eau (DCE - 2 000), transposée dans la réglementation nationale via la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA - 2006) et l'article L.214-17 du code de l'environnement imposent aux propriétaires d'ouvrages constituant des obstacles à la continuité écologique (pour les espèces et les sédiments) de les supprimer ou de les aménager pour restaurer cette continuité écologique.

Lamballe Terre & Mer intervient au titre de la compétence GEMAPI, pour le compte du propriétaire et avec son accord.

Ce projet est le fruit d'une coopération fructueuse entre les communes de Saint-Alban, de Pléneuf-Val-André et l'agglomération de Lamballe Terre & Mer. Différentes réunions de travail conjointes ont ainsi permis de s'accorder sur le scénario retenu, en s'appuyant sur les premières études, réalisées par l'ancienne Communauté de communes Côte de Penthièvre (devenue aujourd'hui Lamballe Terre & Mer), qui préconisaient déjà le choix de la suppression de l'ouvrage.

Ce scénario de suppression du barrage avait alors été privilégié, compte tenu de la perte d'usage de la retenue, des nécessaires opérations de surveillance et d'entretien à réaliser sur le barrage pour assurer la sécurité, et des contraintes techniques et financières liées à d'éventuels travaux d'aménagement susceptibles de permettre le transit des espèces et des sédiments.



Cette solution de suppression de l'ouvrage et de réaménagement du cours d'eau, soutenue par Lamballe Terre & Mer, a aussi été validée en 2023 par les Conseils Municipaux de Pléneuf-Val-André et de Saint-Alban.

Le projet se déroule en 2 temps :

- **2024** : réalisation d'une vidange partielle pour abaisser le niveau de l'eau et permettre la stabilisation des sédiments,
- **2025** : vidange totale de la retenue, travaux d'ouverture du barrage et réaménagement du cours d'eau.

Projets menés

Grande continuité

La Vallée (Pléneuf-Val-André / St-Alban)

En 2024, un temps d'animation important a été nécessaire pour préparer et mettre en œuvre le projet d'effacement du plan d'eau de la vallée (élaboration du dossier Loi sur l'Eau, échanges avec les élus et les services communaux, réunion publique d'information, suivi de la vidange...). La vidange partielle a été réalisée, afin de permettre la stabilisation des sédiments en vue de la vidange totale et des travaux prévus en 2025.



Suivi qualité de l'eau (2 suivis quotidiens pendant 1 mois de vidange)



Saint-Alban : 60 personnes à la réunion sur le barrage de la Flora et des interrogations

Article réservé aux abonnés

Le 07 juin 2024 à 14h21

Judi 6 juin, une réunion publique a été organisée sur le projet de suppression du barrage de la Flora, afin de permettre à la rivière de retrouver le lit de 1950. Une soixantaine de personnes y a assisté, avec de nombreuses interrogations.



Réunion publique d'information



Manœuvre quotidienne des vannes pendant le mois d'août

LAMBALLE TERRE & MER
ENVIRONNEMENT
EFFACEMENT DU
BARRAGE DE LA
VALLÉE

RÉUNION PUBLIQUE :
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

📅 Le jeudi 6 juin 2024 à 18h30
📍 Salle municipale de Saint-Alban

Renseignements : 02 96 50 54 72 ou
environnement@lamballe-terre-mer.bzh

lamballe-terre-mer.bzh

PLÉNEUF VAL-ANDRÉ Saint-Alban

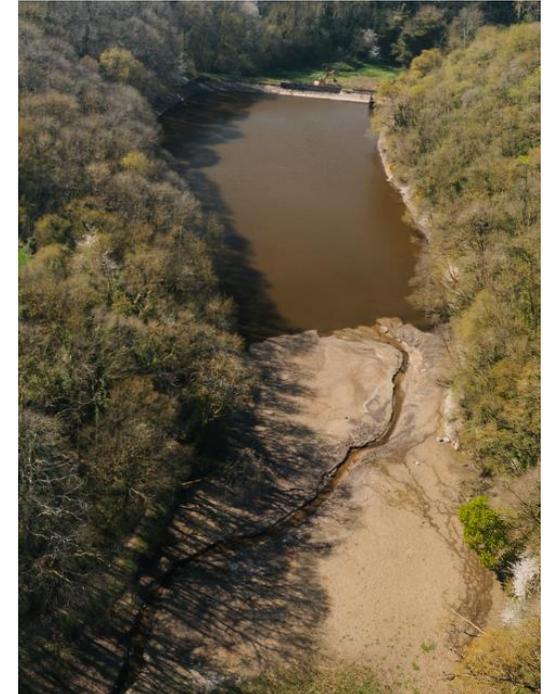
LAMBALLE TERRE & MER
Communauté d'agglomération

Projets menés

Grande continuité

La Vallée (Pléneuf-Val-André / St-Alban) – Travaux

La réalisation de la vidange partielle a nécessité l'intervention d'un prestataire pour la réfection des organes de vidange. Des analyses (sédiments, qualité eau) ont aussi été réalisées.



Evolution de l'abaissement du niveau d'eau et sédimentation de la partie amont

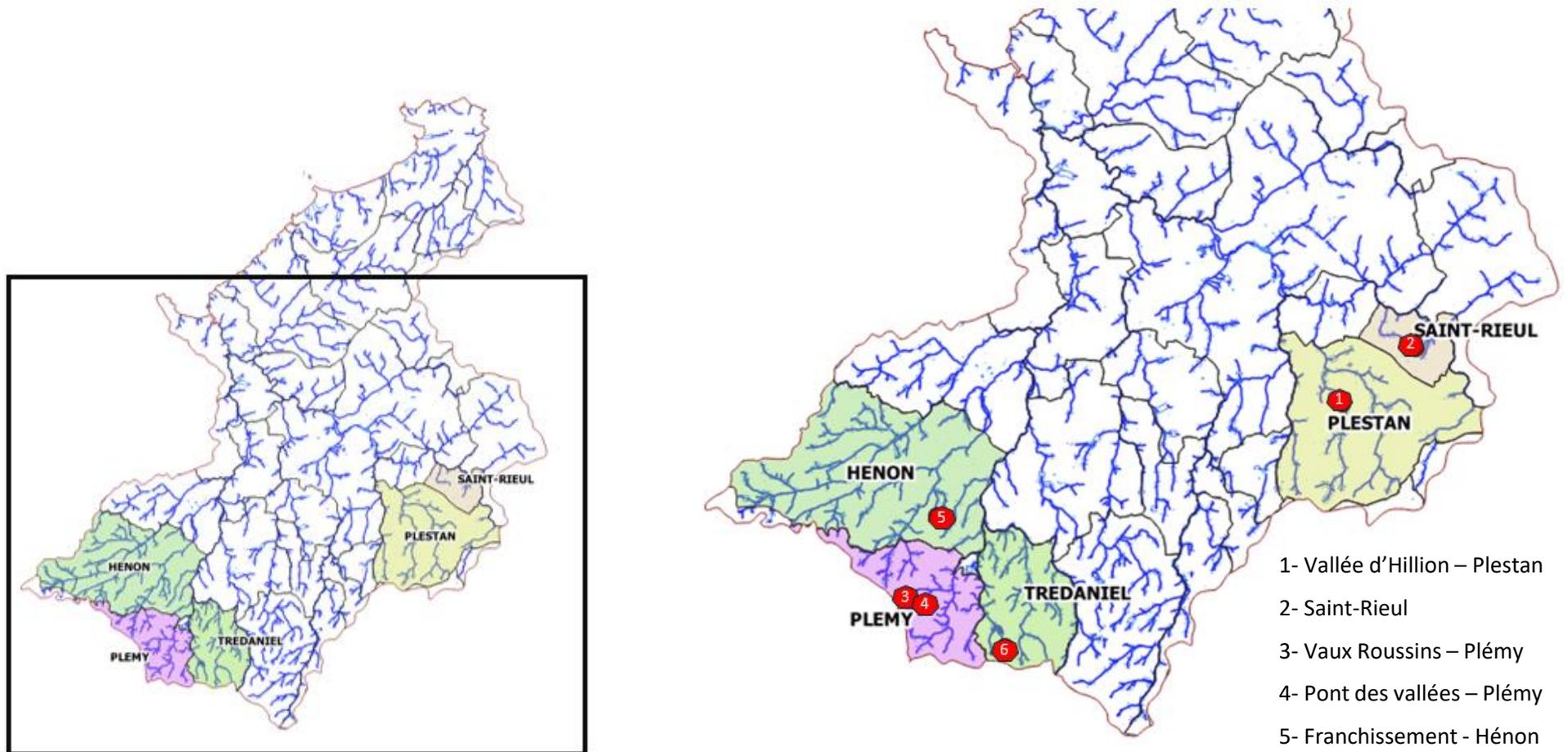
3

Projets menés

Petite continuité, hydromorphologie, ripisylve

Projets menés

Localisation des sites de travaux (hors grande continuité)



Projets menés (Hors PLAV)

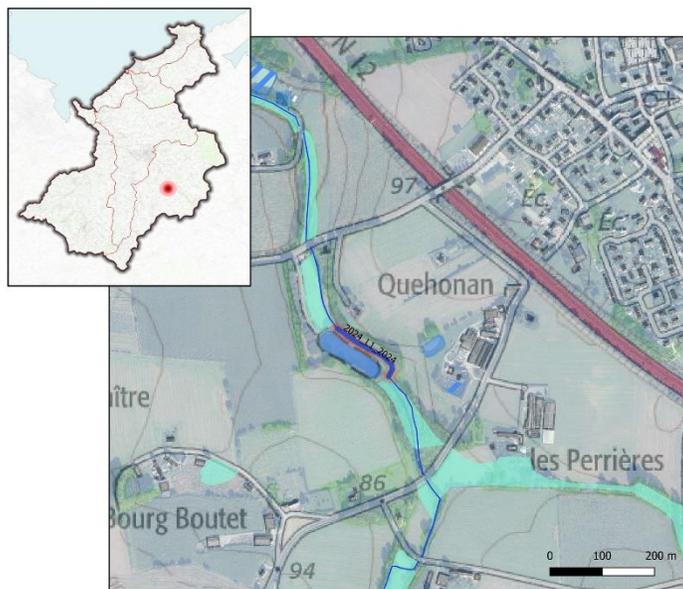
Hydromorphologie, zone humide et autres travaux

Vallée d'Hillion - Plestan

Travaux finalisés



Montant : 5 286,77 €



Objectif :
Restauration hydromorphologique

Description des travaux :

Contexte :
Cours d'eau recalibré qui borde le plan d'eau communal

Problématique :
Cours d'eau encaissé, affaissement de berges

Travaux réalisés :
50 ml de fascines et suppression d'un ouvrage béton en berges



Année de réalisation : 2024
Code action : L1_2024

Type d'action :
Restauration hydromorphologique

Masse d'eau :
FRGR0038A – Le Gouessant et ses affluents depuis sa source jusqu'à Lamballe

Bassin versant : Gouessant
Cours d'eau : Le Val
Commune : Plestan
Lieu-dit : Site du plan d'eau de la Vallée d'Hillion
Parcelle cadastrale : YI35

Coordonnées GPS (Lambert 93) :

Amont
X = 296715
Y = 6827395

Aval
X = 296763
Y = 6827248

Financements :



Projets menés (Hors PLAV)

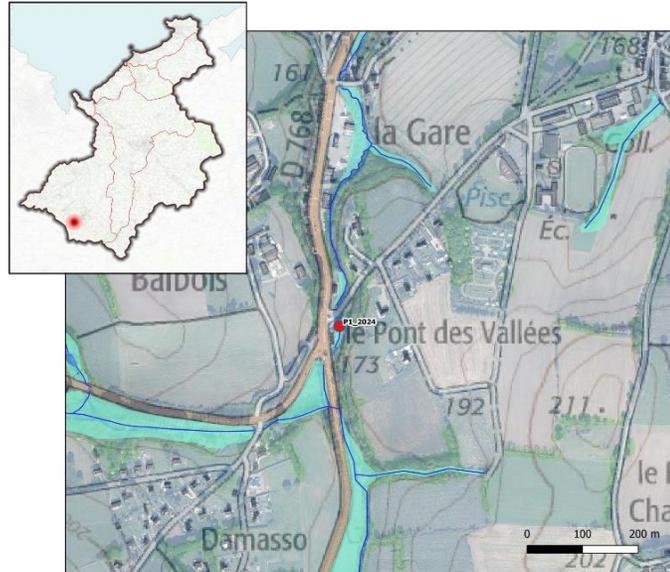
Petite continuité, hydromorphologie, zone humide et autres travaux

Ponts des vallées - Plémy

Travaux finalisés



Montant : 2 434,70 €



Objectif :
Rétablissement de la continuité écologique

Description des travaux :

Contexte :
L'Evron passe sous plusieurs ouvrages routiers et est canalisé le long d'une route départementale

Problématique :
Erosion de la berge rive gauche, en bordure de route et rupture de continuité écologique au niveau de l'ancien lavoir et à l'aval de la buse de la route communale

Travaux réalisés :
Suppression du seuil en rivière (LTM) et enrochement rive gauche (commune)
Rampe en enrochement à l'aval de la buse



Année de réalisation : 2024

Code action : P1_2024

Type d'action :
Effacement d'ouvrage

Masse d'eau :
FRGR0039 – L'Evron et ses affluents depuis sa source jusqu'à la confluence avec le Gouëssant

Bassin versant : Gouëssant
Cours d'eau : Evron amont
ROE : ROE42402 (Lavoir du pont des Vallées)

Commune : Plémy
Lieu-dit : Pont des Vallées
Parcelle cadastrale : ZM967

Coordonnées GPS (Lambert 93) :

X = 282412

Y = 6820545

Financements :



Projets menés (PLAV)

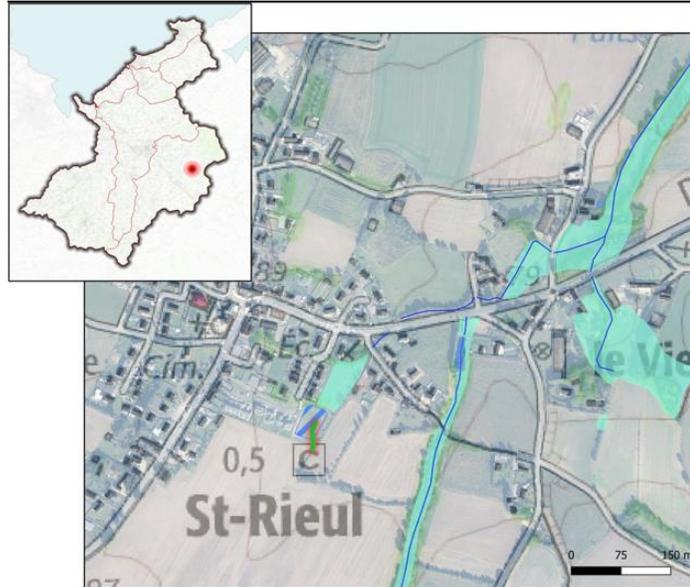
Déconnexion de fossés agricoles



Saint-Rieul

Travaux finalisés

Montant : 10 667,52 €



Objectif :
Limitation des risques de transferts
Amélioration de la qualité de l'eau

Description des travaux :

Contexte :
Fossé de collecte des eaux de drainages agricoles directement connecté au cours d'eau

Problématique :
Risque de transfert de polluants et d'écoulements hydrauliques

Travaux réalisés :
Déconnexion du fossé vers le cours d'eau et connexion vers le bassin d'orage (bassin tampon)
Création de bouchons ponctuels dans le fossé

 **LAMBALLE TERRE & MER**
Communauté d'agglomération
Année de réalisation : 2024
Code action : L3_2024

Type d'action :
Limitation des risques de transfert

Masse d'eau :
FRGR0038A – Le Gouëssant et ses affluents depuis sa source jusqu'à Lamballe

Bassin versant : Gouëssant
Commune : Saint-Rieul
Parcelle cadastrale : ZC212

Coordonnées GPS (Lambert 93) :

Amont
X = 29982
Y = 6829538

Aval
X = 299755
Y = 6829424

Financements :



Projets menés (PLAV)

Déconnexion de drains



Vallée d'Hillion - Plestan

Travaux finalisés



Montant : 2 444,80 €



Projets menés (PLAV)

Remise dans le talweg

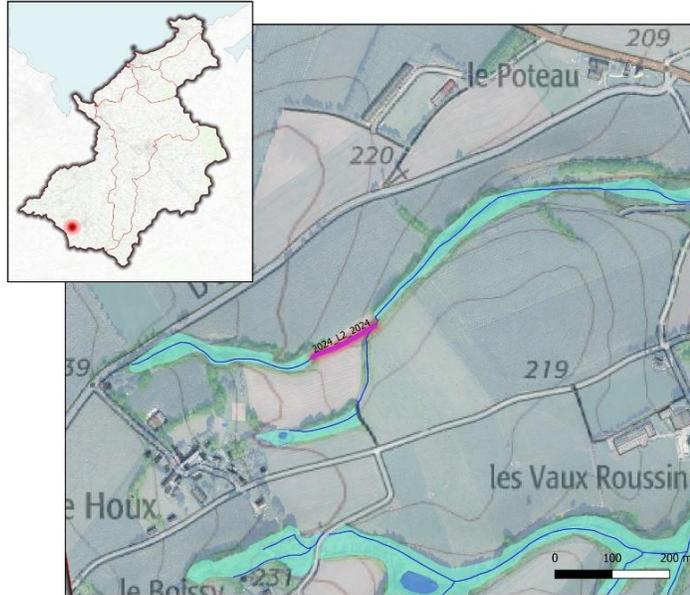


Vaux-Roussins - Plémy

Travaux non finalisés



Montant : 1 881,12 €



Objectif :
Rétablissement hydromorphologique
Amélioration de la qualité de l'eau

Description des travaux :

Contexte :
Cours d'eau drainé en tête de bassin versant

Problématique :
Fonctionnalités du cours d'eau et de la zone humide très dégradées

Travaux réalisés :
Remise à ciel ouvert du cours d'eau

Travaux à finir de réaliser en 2025 :
Création d'un franchissement (engin + bétail)
Clôtures déportées



Année de réalisation : 2024
Code action : L2_2024

Type d'action :
Remise à ciel ouvert

Masse d'eau :
FRGR0039 – L'Evron et ses affluents depuis sa source jusqu'à la confluence avec le Gouëssant

Bassin versant : Gouëssant
Cours d'eau : Evron amont
Commune : Plémy
Lieu-dit : Les Vaux Roussin
Parcelle cadastrale : ZL85

Coordonnées GPS (Lambert 93) :

Amont
X = 280799
Y = 6820129

Aval
X = 280892
Y = 6820158

Financements :



Projets menés (PLAV)



Franchissements (ZSCE)

3 Aménagements réalisés

Travaux finalisés



Montant : 22 235,69 €



Langle, Trédaniel



La Roselaie, Hénon

Projets menés (Hors PLAV)

Gestion de la ripisilve

Le propriétaire riverain des berges est propriétaire jusqu'au milieu du lit du cours d'eau (art. L215-2 du Code de l'Environnement).

A ce titre, il a pour **obligation l'entretien régulier** de son cours d'eau :

- de maintenir ce cours d'eau dans son profil d'équilibre,
- de permettre l'écoulement naturel des eaux,
- de contribuer à son **bon état écologique** notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives » (article L215-14 du CE).

Faute de moyens ou de temps, cet entretien n'est pas toujours réalisé par les propriétaires. Or cela peut à terme conduire à un risque pour la sécurité publique en aggravant les inondations. De plus, certains modes d'entretien, comme les coupes à blanc, peuvent entraîner la multiplication des érosions de berges.

Depuis quelques décennies, les évolutions de la société (déprise agricole, urbanisation croissante aggravant les conséquences des crues...) et la complexité du parcellaire (plusieurs centaines ou milliers de propriétaires riverains sur un bassin versant) ont conduit Lamballe Terre & Mer à s'engager dans l'entretien des cours d'eau (programmation pluri-annuelles).



Cours d'eau dissimulé sous la végétation (déprise)



Berges après le passage des bénévoles de l'AAPPMA

Projets menés (Hors PLAV)

Gestion de la ripisilve

Ainsi, chaque année, les techniciens milieux aquatiques identifient, en concertation avec les AAPPMA locales (Moncontour et La Gaule Lamballaise) des tronçons où des actions sur la ripisilve s'avèrent pertinentes, dans un **objectif d'amélioration des milieux** (et non halieutique).

Les actions réalisées par les AAPPMA sont les suivantes :

- **Gestion sélective des « petits » embâcles** (maintien ou enlèvement selon le cas) ;
- **Gestion sélective de la végétation rivulaire** (abattage sélectif, élagage, recépage, coupe en têtard, maintien des souches, débroussaillage sélectif respectant les zones refuge de la faune sauvage) ;
- **Bonne gestion des rémanents** (déplacement hors du champ des crues, avec selon le cas rangement en andains).

D'autres actions peuvent être réalisées par les AAPPMA, mais hors maîtrise d'ouvrage de LTM :

- Facilitation de l'accès à certains usages (pêcheurs, kayakistes, promeneurs...);
- Restauration des zones de frayères ;
- Aménagements types fascines, risbermes (inclus dans le marché de travaux milieux aquatiques de LTM)



Lamballe-Armor et son pays

Ces élèves nettoient le ruisseau de Gouranton

Lamballe-Armor (Morieux) – Le lycée agricole de la Ville-Davy, à Quessoy, s'implique dans le nettoyage des rivières à Lamballe et Moncontour.

Vendredi matin, une vingtaine de jeunes, bottés, casqués et gantés, armés de petites tronçonneuses, accompagnés de leurs professeurs, Basile Lacroix et Jérôme Couppey, se préparent à nettoyer le ruisseau qui serpente pendant 9 km les communes d'Andel et de Morieux, avant de rejoindre le Gouessant, dont il est un des affluents.

Cette équipe de volontaires, qui prépare un bac pro Gestion des milieux naturels et de la faune, au lycée agricole de la Ville-Davy, à Quessoy, vient prêter main forte à Vincent Bourbaesquet, garde-pêche de l'Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique (Aappma).

Des chantiers tous les mardis et samedis

« Lamballe Terre et Mer nous a confié le nettoyage de 3 km de rivières, indique Vincent Bourbaesquet. Nous avons terminé le Gouessant. La Truite et le Gouranton sont en cours. On enlève les arbres gênants, ceux qui menacent de tomber, on retire aussi les troncs qui obstruent le cours d'eau mais on ne fait pas table rase, il faut en conserver en tant que milieu naturel pour les poissons. »

« Notre programme scolaire prévoit des cours pour moitié et des chantiers sur le terrain pour l'autre moitié », précise Jérôme Couppey, qui s'y connaît en matière de terrain puis-



Les élèves du lycée agricole de la Ville-Davy, à Quessoy et leurs encadrants étaient prêts à démarrer la journée, vendredi.

qu'en plus de son professeur, il participe en VTT (5^e du championnat de France de descente, le 23 août). « La Ville-Davy ne forme plus que des futurs agriculteurs et cherche à concilier les acteurs économiques avec les projets environnementaux. Nos futurs élèves en bac pro consacrent une semaine par an au nettoyage des rivières. Un an, c'est à Lamballe et l'année suivante, c'est à Moncontour. »

« Il y a 450 km de rivières sur la région de Lamballe, rappelle Vincent Bourbaesquet. La loi prévoit que les riverains doivent entretenir le cours d'eau mais ils le font de moins en moins. Cette tâche incombe de plus en plus à la collectivité. Pour ce faire, nous faisons appel à des bénévoles, pas seulement des pêcheurs, tous les amoureux de la nature sont

les bienvenus. Nos chantiers se déroulent tous les mardis et samedis matin, du 1^{er} septembre au 31 octobre, voire un peu au-delà. »

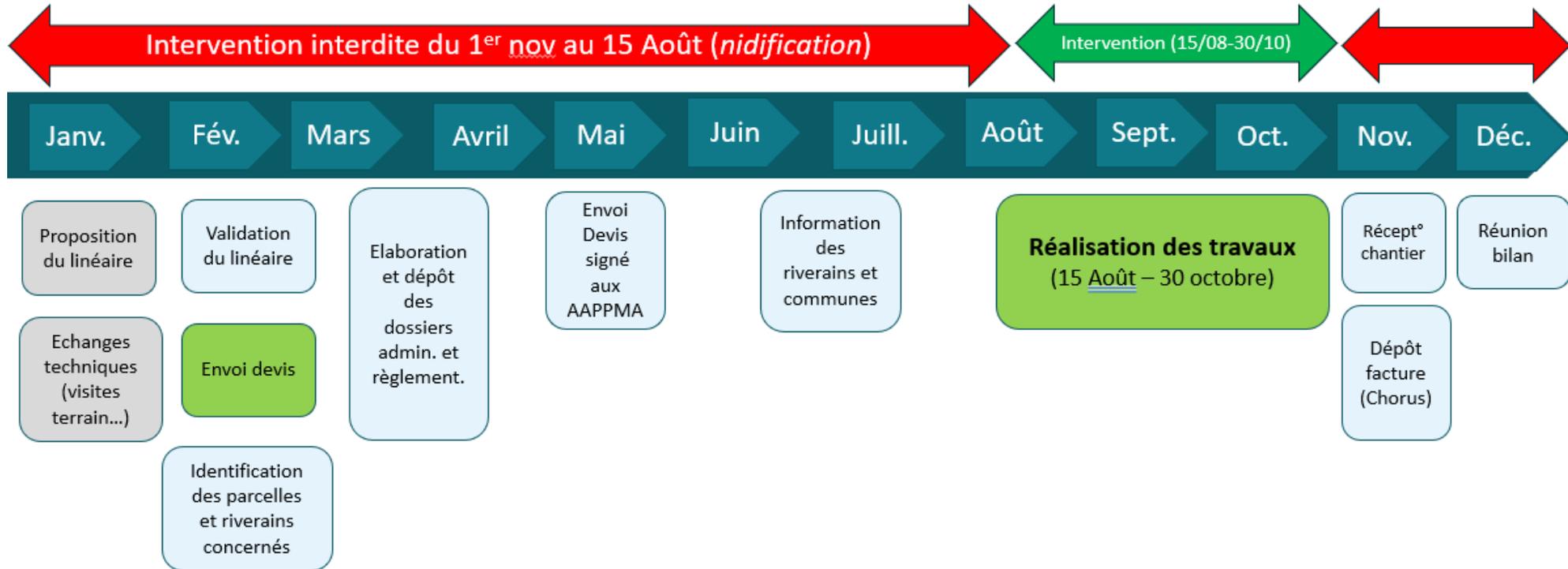
La Gaule Lamballaise, 8-10 Rue Saint-Jacques, à Lamballe-Armor. Contacts : tél. 09 86 74 87 38 ; 06 61 54 95 94 ou courriel : aappma.lamballe@gmail.com

Projets menés (Hors PLAV)

Gestion de la ripisylve

Le déroulement de la programmation sur la ripisylve d'effectue de la façon suivante :

AAPPMA
LTM



Projets menés (Hors PLAV)

Gestion de la ripisylve

En 2024, les actions sur la ripisylve réalisées par les AAPPMA sont présentées ci-dessous.

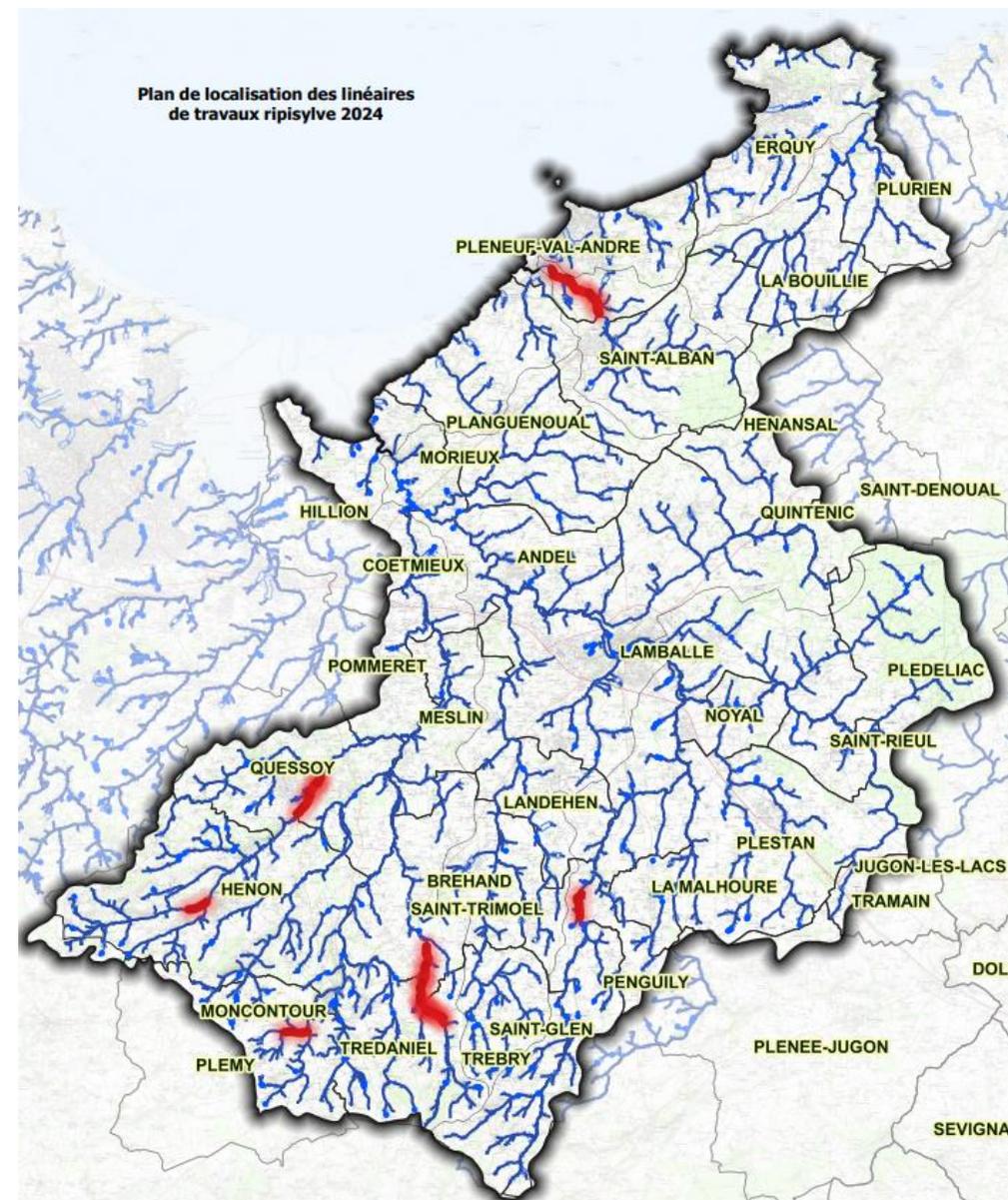
Au total, ce sont 9,626 Km de cours d'eau qui ont été restaurés, soit 19,252 Km de rives.

Cours d'eau	Commune	Linéaire (m)	Linéaire de rive (m)	AAPPMA
Gouessant	SAINT-TRIMOEL et PENGUILY	960	1920	Gaule Lamballaise
Flora	PLENEUF-VAL-ANDRE	2139	4278	
Evron	PLEMY	771	1542	Moncontour
Ruisseau de Catuélan	HENON	653	1306	
Colombier	QUESSOY	1550	3100	
Ruisseau Margot	TREBRY et BREHAND	1853 1700	3706 3400	

Travaux finalisés



Montant : 15 262,44 €



Projets menés (Hors PLAV)

Gestion de la ripisilve / inondations

LT&M intervient également sur les milieux aquatiques **en dehors du Contrat territorial** de la Baie de Saint-Brieuc :

- **En tant que propriétaire** (Etangs des Ponts-Neufs, de St-Trimoël)
- **Pour des enlèvements d'embâcles**, en cas de carence du propriétaire sur les secteurs à enjeux inondation (Gouëssant aval, Evron...);
 - *Menace d'une infrastructure, bâtiment, ouvrage, stabilité d'une berge;*
 - *Lors d'une crue, aggravation de l'aléa en zone bâtie ou d'une voie de circulation fréquentée en amont ;*

Elle sollicite une entreprise pour intervenir.

Le technicien milieu aquatique identifie, en présence d'un prestataire, les embâcles à enlever, puis prévient les propriétaires / exploitant, et s'occupe des formalités administratives (rédaction d'une DIG).

Suite à la tempête CIARAN qui s'est abattu sur le territoire fin 2023, de nombreux arbres sont tombés dans les cours d'eau, provoquant des embâcles parfois importants, et ayant nécessité une mobilisation de la Technicienne MA sur cette mission.

Nature de l'intervention	Montant (€ TTC)
Enlèvement embâcles	17 072,40 €
Entretien Ponts neufs	9 644,32 €
TOTAL milieux aquatiques 2024- Hors CT BSB	26 716,72 €

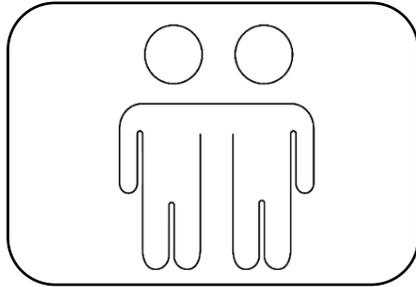


4

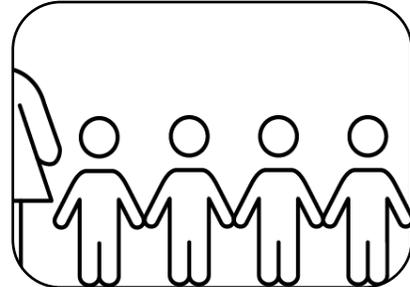
Missions transversales

Missions transversales

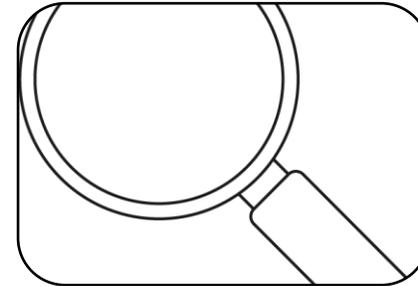
Le temps d'animation « milieux aquatiques » comprend également le temps passé pour des missions transversales telles que :



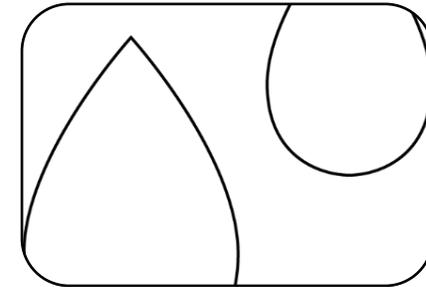
Accompagnement techniques / Conseils



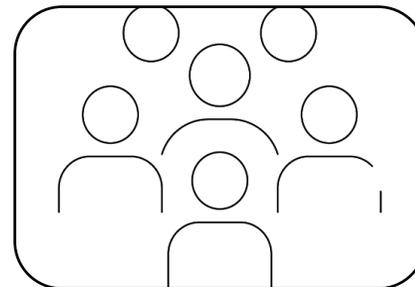
Animations, sensibilisation



Communication



Groupe de travail Zone Humide / SAGE



Formation

Journées d'échanges techniques

Missions transversales

Accompagnement technique, conseil

De part leurs compétences, les agents du service Basins versants/GEMAPI conseillent et accompagnent techniquement les autres services de la collectivité, mais également les communes du territoire, les particuliers et les exploitants agricoles qui les sollicitent.

Différentes thématiques sont ainsi abordées :

- Franchissement de cours d'eau,
- Drainage,
- Droit d'eau et règlementation des moulins,
- Ré-ouverture de chemins en zone humide,
- Projets ADS,
- ...

Dans ce cadre, les agents sont également amenés à accompagner les pétitionnaires pour la rédaction des dossiers Loi sur l'eau.

Ex. d'accompagnement menés en 2024 :

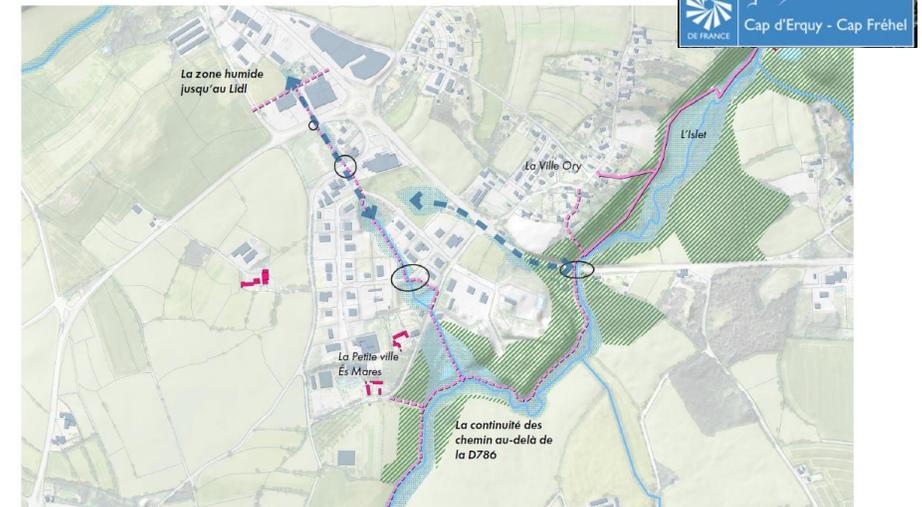
- Accompagnement du service Randonnée et de l'association du bief de Moncontour à la suite de l'effondrement des berges du bief,
- Participation aux ateliers « sites pilotes » du Plan de paysage du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel,
- ...



Effondrement le long du bief de Moncontour

2. LA GESTION ET PRÉSERVATION DE LA ZONE HUMIDE DES JEANNETTES

- **Préservation et valorisation de la zone humide**
- **Mise en continuité à travers la Z.A.**



Plan de paysage du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel - Février 2024 - PHASE 2 - Agence Folléo-Gouët - HB Etudes et conseils

LES SITES PILOTES

Missions transversales

Suivi des sites restaurés

Les techniciens assurent le suivi des sites restaurés, afin d'évaluer l'efficacité des travaux menés, et, le cas échéant, procéder à des interventions si l'objectif poursuivi n'est pas atteint. En 2024, une réintervention a par exemple été nécessaire sur une rampe d'enrochement réalisée en 2023 à Plestan (pas de financement sollicité). Ce suivi peut être un suivi visuel/photographique, mais également + technique (topo du cours d'eau etc...).



Suivi du site de Mauny (Landéhen) suite à l'effacement du plan d'eau en 2023

Missions transversales

Groupe de travail « zones humides » du SAGE

Les agents du service BV/GEMAPI participent aux groupes de travail « zones humides » du SAGE de la Baie de Saint-Brieuc.

Son rôle (Cf. disposition OR- 2 du PAGD) est de :

- Construire des méthodes et des outils,
- Instruire des avis de la CLE liés aux zones humides (mesures compensatoires, dossiers « Loi sur l'eau »),

Ses fonctions sont les suivantes :

- Partager et bénéficier des retours d' expériences entre techniciens,
- Formation continue, veille technique, juridique et scientifique,
- Entretien d'une culture commune.

En 2024, les agents ont ainsi pu se rendre sur le terrain en présence des autres participants ad groupe de travail pour différents dossiers (Plurien, diagnostic ponctuel ZH, etc...)



Missions transversales

Formation, journées d'échanges techniques

ATBVB thématiques :

- Journées techniques sur les zones humides

Journées ASTER 22 :

- Retour expérience : effacement de plan d'eau
- Point réglementaire / mise en œuvre des dossiers réglementaires

Journée avec nouvelle instructrice AELB :

- Découverte du territoire et des projets emblématiques à venir



Missions transversales

Autres réunions techniques liées aux MA

HMUC

L'étude sur la gestion quantitative de la ressource en eau « Hydrologie Milieux Usages Climat » (HMUC) sur le territoire du SAGE Baie de Saint-Brieuc a débuté en mai 2024. Cette étude est portée par le Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc, sous l'égide de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Baie de Saint-Brieuc et menée en concertation avec l'ensemble des acteurs : un comité technique et un comité de pilotage ont été constitués pour le suivi de l'étude. Cette étude va se dérouler sur 24 mois jusqu'en mai 2025.

Cette étude doit permettre d'identifier l'adéquation entre les ressources en eau et les besoins sur le territoire en croisant différents éléments : les ressources en eau superficielles et souterraines, les besoins des milieux aquatiques, les usages actuels et futurs, dans une perspective de changement climatique. Le but de l'étude est de **réfléchir collectivement à une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau**, impérativement concertée entre tous les acteurs, pour organiser la conciliation des usages de l'eau, **sans compromettre la pérennité de la ressource et des milieux aquatiques**.

Des cycles inter thématiques ont eu lieu courant 2024, auxquels ont participé des agents du service, notamment sur les thématiques « milieux aquatiques ».

Plan Départemental pour la Protection des Milieux Aquatiques et la Gestion Piscicole

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Départemental pour la Protection des Milieux Aquatiques et la Gestion Piscicole des Côtes d'Armor, les agents du service ont participé aux différentes ateliers/échanges techniques organisés sur le sujet.



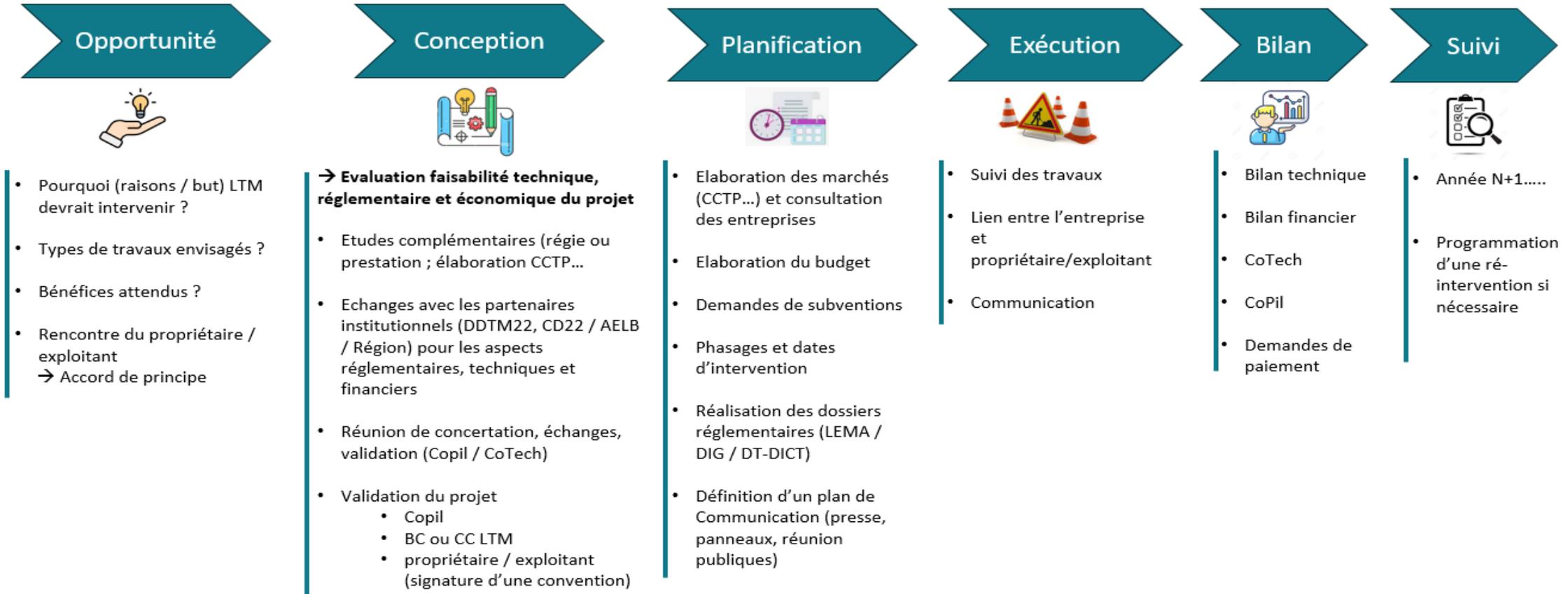
X- Masses d'eau DCE sur le contexte, objectifs et état						
Etat écologique des masses d'eau et objectifs						
Code	Nom de la masse d'eau (ME)	Type ME	Etat écologique	Objectif état écologique	Echéance bon état écologique	
FRGR0039	L'EVRON ET SES AFFLUENTS DEPUIS PLEMY JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE GOUESSANT	MEN	Moyen	Bon état	2027	
Etat chimique des masses d'eau et objectifs						
Code	Nom de la masse d'eau	Type ME	Etat (Non ubiquiste)	Objectif bon état (Non ubiquiste)	Etat (Ubiquiste)	Objectif bon état (ubiquiste)
FRGR0039	L'EVRON ET SES AFFLUENTS DEPUIS PLEMY JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE GOUESSANT	MEN	Bon état	2021	Bon état	2021
Etat des masses d'eau d'après les indices hydrobiologiques						
Code SANDRE	Nom de la masse d'eau	Station hydrobiologique retenue	Diatomées	Macro-invertébrés	Macrophytes	Poissons
04168210	L'EVRON ET SES AFFLUENTS DEPUIS PLEMY JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE GOUESSANT	EVRON à COETMIEUX	Moyen	Bon état		
Objectif vis-à-vis de l'état global des masses d'eau						
Code	Nom de la masse d'eau	Type ME	Objectif atteinte du bon état global	Echéance atteinte du bon état global		
FRGR0039	L'EVRON ET SES AFFLUENTS DEPUIS PLEMY JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE GOUESSANT	MEN	Bon état	2027		

5

Moyens mis en œuvre

Moyens mis en oeuvre

Processus d'animation d'un projet « milieux aquatiques »



Moyens mis en oeuvre

Moyens humains

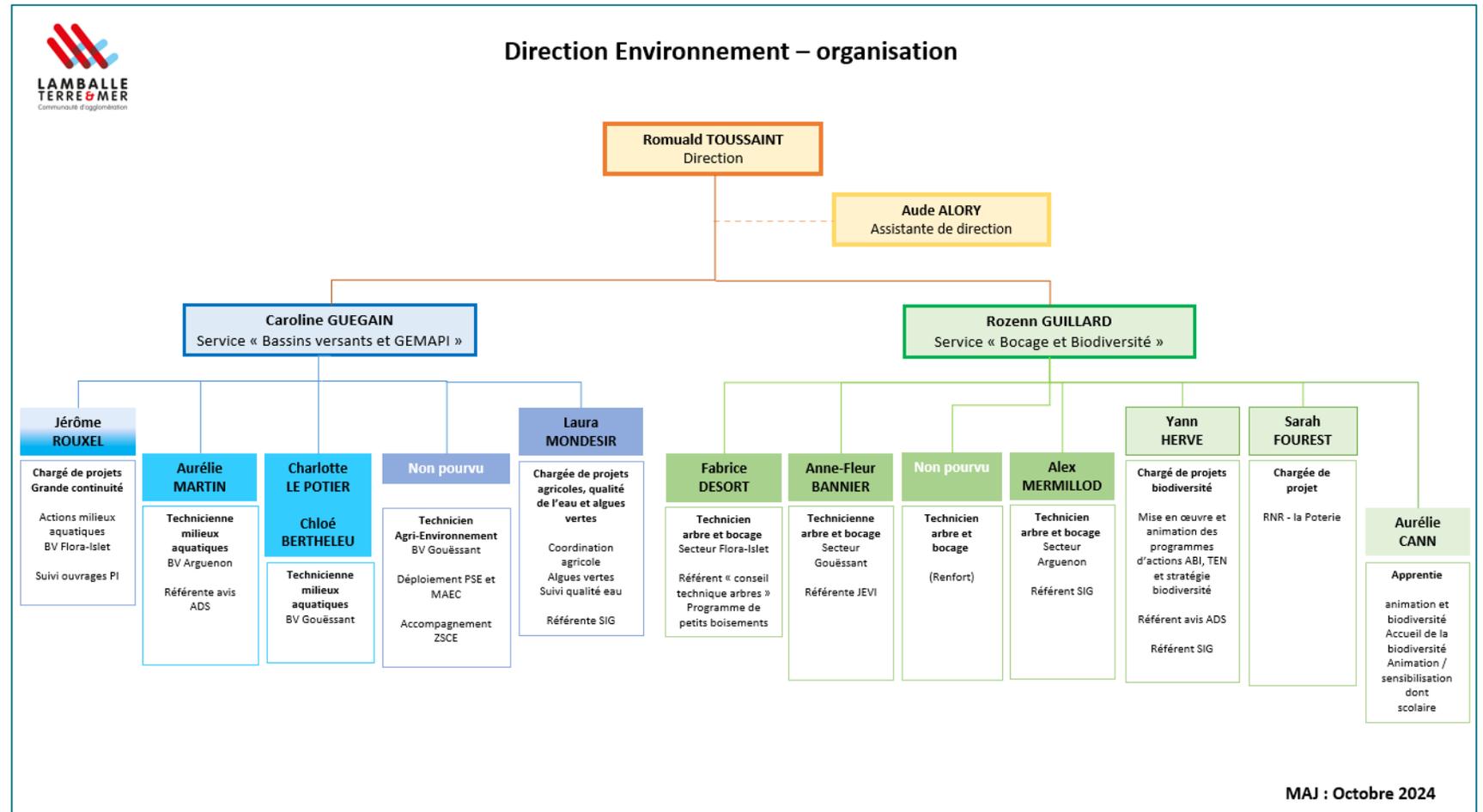
Le service bassins-versants / GEMAPI est intégré à la Direction Environnement de Lamballe Terre & Mer.

Le échanges avec le service bocage/Biodiversité sont permanents.

La transversalité est également assurée avec les autres directions (gestion du Patrimoine, Aménagement et Eau/Assainissement),

4 agents participent à la mise en oeuvre des projets « milieux aquatiques » sur la Baie de Saint-Brieuc :

- Romuald TOUSSAINT (Appui coordination/grande continuité)
- Caroline GUEGAIN (coordination)
- Jérôme ROUXEL (Projets MA dont Grande Continuité)
- Charlotte LE POTIER (depuis le 01/07/2024)
- Chloé BERTHELEU (du 01/01/2024 au 30/06/2024)



Moyens mis en œuvre

Moyens financiers (animation)

Pour mettre en œuvre les actions milieux aquatiques en 2024, 2,15 ETP ont été nécessaires, pour un montant total de 126 249,43 € *

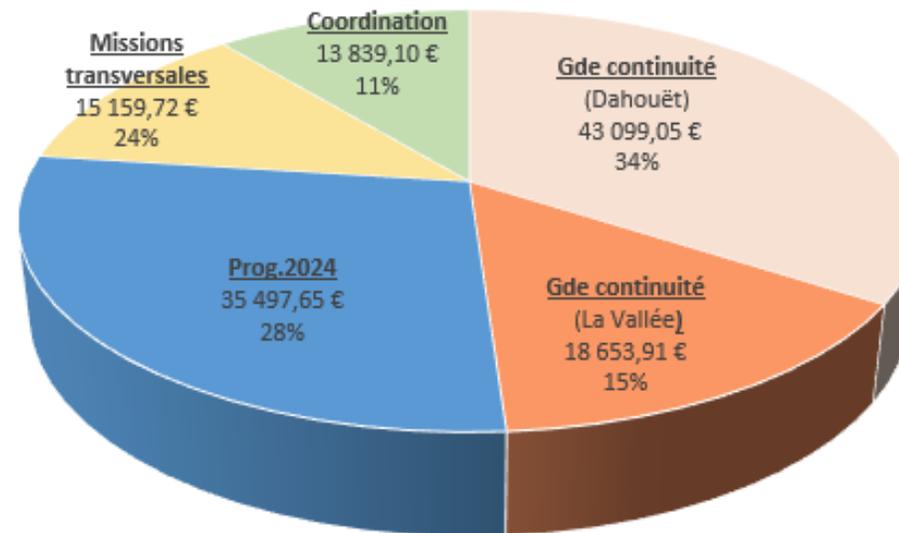
Le tableau ci-dessous présente la répartition des ETP (et des coûts associés) par thématiques * :

Thématique	TOTAL
Grande continuité (Dahouët)	0,75 ETP 43 099,05 €
Grande continuité (La Vallée)	0,30 ETP 18 653,91 €
Programmation 2024 (élaboration, dossiers réglementaires, suivi de travaux...)	0,65 ETP 35 497,65 €
Missions transversales	0,25 ETP 15 159,72 €
Coordination des actions, bilans, subventions,	0,20 ETP 13 839,10 €
TOTAL 2024	2,15 ETP 126 249,43 €

* Frais de fonctionnement 1 ETP = 10 000 € inclus

Pour information :

ETP Prévi	Montant prévi	ETP réalisé	Montant réalisé
2,10 ETP	118 302,57€ *	2,15 ETP	126 249,43 €*



Moyens mis en oeuvre

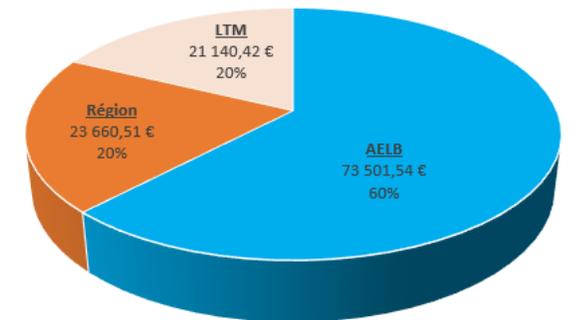
Plan de financement – Animation

Prévi	Montant*	AELB			REGION			LTM	
		Retenu*	taux	voté	Retenu**	taux	voté	Reste à charge	taux
Hors Gde cont. 1,10 ETP	60 530,62 €	62 730,62 €	60%	37 638,37 €	60 530,62 €	20 %	12 106,12 €	10 786,13 €	20%
Gde continuité 1,00 ETP	57 771,95 €	59 771,95 €	60 %	35 963,17 €	57 771,95 €	20 %	11 554,49 €	10 354,29 €	20%
Total 2,10 ETP	118 302,57 €	122 502,57 €	60 %	73 501,54 €	118 302,57 €	20 %	23 660,51 €	21 140,42 €	20%

*Frais de fonctionnement 1 ETP = 12 000 € inclus

** Frais de fonctionnement 1 ETP = 10 000 € inclus

Prévisionnel

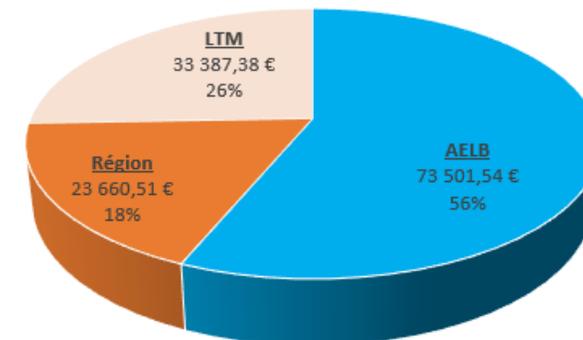


Réalisé	Montant*	AELB		REGION		LTM	
		Sollicité	taux	Sollicité	taux	Reste à charge	taux
Hors Gde cont. 1,1 ETP	64 496,47 €	37 638,37 €	58 %	12 106,12 €	19 %	14 751,98 €	23 %
Gde continuité 1,05 ETP	61 752,96 €	35 963,17 €	58 %	11 554,49 €	19 %	14 235,30 €	23 %
Total 2,05 ETP	130 549,43 €	73 501,54 €	58%	23 660,51 €	18 %	33 387,38 €	26 %

*Frais de fonctionnement 1 ETP = 10 000 € inclus

A noter que pour le projet « grande continuité (Dahouët et de la Vallée), l'animation est intégrée aux demandes de travaux pour l'instruction de l'AELB

Sollicité



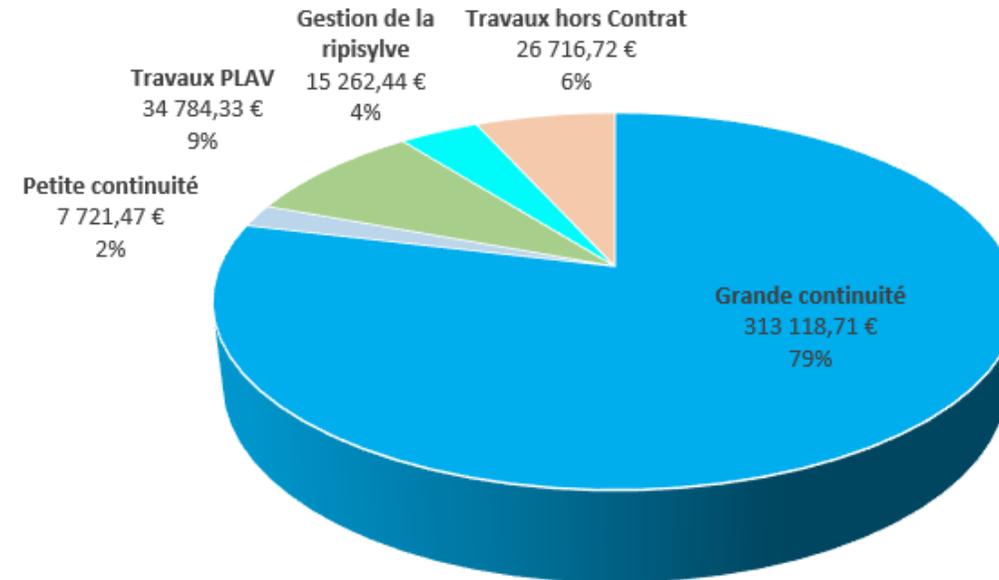
Moyens mis en œuvre

Moyens financiers (travaux)

Les dépenses engagées en 2024 pour les travaux milieux aquatiques s'élèvent à : **397 603,67 € TTC.**



Thématique	TOTAL
Grande continuité (études et travaux)	313 118,71 €
Petite continuité, hydromorpho (hors PLAV)	7 721,47 €
Travaux PLAV	34 784,33 €
Gestion de la ripisylve	15 262,44 €
Travaux hors Contrat	26 716,72 €
TOTAL 2024	397 603,67 €



Les demandes de paiement seront sollicitées courant 2025, lorsque tous les travaux auront été achevés. Le plan de financement définitif sera alors affiné.

Avez-vous des questions ?

[lamballe-terre-mer.bzh](https://www.lamballe-terre-mer.bzh)



Service bassins versants & GEMAPI

02-96-50-54-72
environnement@lamballe-terre-mer.bzh